

# REGLEMENT GENERAL

## Article 1 - Présentation de la société organisatrice

La société SDVH, ci-après désignée l'Organisateur, une SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège à : 102 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 424 950 459, organise du 21 novembre 2018, à l'heure et minutes indiquées dans la publication de l'Evènement au 21 décembre 2018 à cette même heure et minutes, un évènement gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Souriez et gagnez une expérience virtuelle à couper le souffle », ci-après dénommé "l'Evènement", sous la forme d'un jeu-concours.

Cet évènement est destiné à promouvoir la marque Mydream Smile the world auprès du public français.

## Article 2 - Engagement de l'Organisateur en matière de politique de l'évènement et de gestion des données personnelles

L'Evènement est uniquement disponible sur le site de Mydream Smile the world et publié sous l'entière responsabilité de l'Organisateur qui exclut Mydream Smile the world de toute conséquence liée à l'Evènement.

L'Organisateur s'engage à respecter la charte éthique de Mydream Smile the world ainsi que ses conditions liées à la publication d'un évènement sur son site, à savoir :

- . L'Evènement est gratuit et sans obligation d'achat,
- . Il propose une dotation réelle et cette dotation ne peut en aucun cas être une remise commerciale à valoir sur le prix d'un achat ni être un bon d'achat valable en échange d'une commande d'un montant minimum,
- . Il ne réclame pas de devoir communiquer ses données personnelles à l'Organisateur pour pouvoir y participer. Seule l'adresse email du ou des gagnants sera communiquée par Mydream Smile the world à l'Organisateur afin qu'il puisse le ou les contacter pour organiser la remise de la ou les dotations,
- . Il n'implique pas de devoir s'abonner au compte de l'Organisateur ni de devoir lui attribuer des like ou des commentaires positifs pour pouvoir y participer.

## Article 3 - Conditions de participation

La participation à l'Evènement est réservée aux personnes physiques majeures, résidant en France, membres du réseau social Mydream Smile the world, disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, excepté les employés de l'Organisateur et assimilés, ainsi que les membres directs de leur famille.

La participation à l'Evènement n'est possible qu'en étant identifié sur son compte Mydream Smile the world.

Par leur participation à l'Evènement, les participants s'engagent à :

- . Donner leur accord implicite de se voir cités comme gagnants de l'Evènement, si tel est le cas, sur le site de Mydream Smile the world, dans la zone de l'Evènement prévue à cet effet avec la vignette de leur profil Mydream Smile the world contenant le nom et la photo de profil du membre, sans que cela ne leur confère un quelconque droit à une rémunération ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot,
- . De vérifier que l'adresse email communiquée à Mydream Smile the world sur leur profil membre soit valide afin de pouvoir être contacté par l'Organisateur dans le but de procéder à la remise de la dotation,
- . D'accepter sans réserve le présent règlement général, en toutes ses dispositions, ainsi que les règles de déontologie en vigueur sur internet, tout comme les lois et règlements applicables aux jeux gratuits, en vigueur en France.

La participation à l'Evènement se faisant exclusivement depuis le site Mydream Smile the world et ne nécessitant aucun frais de participation, aucun remboursement des frais de participation ne pourra être réclamé.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement général entrainera la nullité de la participation.

#### **Article 4 - Fonctionnement de l'évènement**

L'Evènement prend la forme d'un jeu concours qui consiste à publier un texte, une photo ou une vidéo symbolisant ce qu'inspire le sourire pour chaque participant avec la condition qu'il inspire la joie de vivre et la bonne humeur.

Les participants sont tenus de participer à l'Evènement en cliquant sur le bouton "Participer" de l'Evènement puis en publiant leur contribution, conformément aux consignes ci-dessus.

Les participants ne pourront participer à l'Evènement qu'une seule fois, avec un unique profil d'utilisateur, l'Organisateur tout comme Mydream Smile the world, se réservant le droit d'exclure la participation des internautes qui utiliseraient plusieurs profils d'utilisateur.

Toute participation implique de remplir toutes les conditions de participation formulées à l'Article 3 sous peine de voir sa participation annulée, si tel n'est pas le cas, ou de se voir refuser la remise de la dotation.

Les participants publient leur contribution de manière publique et rattachée à leur profil Mydream Smile the world sur l'espace dédié à cet Evènement. Aucune contribution privée ne peut se faire dans le cadre de la participation à l'Evènement.

Tous les participants s'assurent de posséder les droits des contenus, photos et vidéos qu'ils publient dans le cadre de l'Evènement et qui sont publiés sous leur entière responsabilité.

Tout contenu, photo ou vidéo publié dans le cadre de l'Evènement doivent répondre aux obligations suivantes :

- . Etre l'œuvre original du participant,
- . Ne pas contenir de tierces personnes à moins de disposer du consentement expresse de ces dernières,
- . N'avoir aucun contenu obscène, sexuellement explicite, violent, offensif ou diffamatoire,
- . Ne pas contenir des images de mineurs ou mettre en danger la sécurité infantile,

- . Ne pas promouvoir d'activités illégales ou inciter au tabac, à l'alcool ou à la drogue,
- . Ne pas contenir de propos vulgaires, diffamatoires ou offensants,
- . Ne pas inciter à la haine ou à la violence,
- . Ne pas contenir d'armes ni réelles ni factices,
- . Ne pas faire preuve de cruauté envers les animaux,
- . Ne pas contenir de message publicitaire quel qu'il soit, ni de publicité commerciale ou personnelle,
- . Ne pas contenir d'informations confidentielles et ne pas contenir d'informations sur la santé physique ou psychique de quelqu'un.

Les dispositions du présent règlement général concernent également la photo de profil de membre avec laquelle les participants sont inscrits sur Mydream Smile the world, celle-ci servant à communiquer le nom du gagnant.

Tous les participants qui publieraient des photos, vidéos et/ou commentaires non conformes au présent règlement général ou, d'une manière générale, non conforme à la charte éthique de Mydream Smile the world ou pouvant nuire à l'image de l'Organisateur ou de Mydream Smile the world seront exclus de l'Évènement et leur publication sera supprimée.

## **Article 5 – Dotation**

L'Évènement récompensera 1 gagnant qui se verra remettre comme dotation deux billets électroniques pour une attraction de réalité virtuelle de survol de Paris, sous forme de carte cadeau. Cette attraction est délivrée par le prestataire FlyView Paris et se déroule au 30 rue du 4 septembre – 75002 PARIS. Les deux cartes cadeaux seront valables pour une durée de 1 an à compter de leur émission. Le gagnant devra se rendre sur le site de FlyView Paris pour réserver la date de son choix, la séance de vol en réalité virtuelle devant faire l'objet d'une réservation préalable (<https://www.flyview360.com/>). La taille minimum pour pouvoir accéder à l'embarquement de cette attraction est de minimum 1,20 m. Cette attraction est déconseillée aux femmes enceintes et aux personnes de santé fragile (hypertension, problèmes cardiaques, dorsaux ou cervicaux, mal des transports, épilepsie ou autres problèmes de santé susceptibles d'être aggravés). La durée de l'attraction est de 18 minutes mais nécessite de prévoir une durée de 40 mn pour la totalité de l'expérience et d'arriver minimum 10 minutes avant l'heure figurant sur les billets.

La dotation, d'une valeur commerciale de 38€, ne concerne que l'expérience de réalité virtuelle et ne comprend en aucun cas les éventuels frais connexes comme les frais de transport pour se rendre sur le site de FlyView ni les frais de restauration, etc..

La dotation se fera exclusivement sous la forme proposée dans le présent règlement et ne pourra en aucun cas être remplacée par un don en nature correspondant à la valeur commerciale de la dotation.

## **Article 6 - Sélection des gagnants**

Le 22 décembre 2018 un jury composé des deux fondatrices de Mydream Smile the world sélectionnera parmi les participants, la publication gagnante. Son auteur remportera le prix prévu par l'Évènement.

La sélection de la contribution se faisant sur des critères subjectifs liés à l'impression de joie et de bonne humeur qu'elle véhiculera auprès du jury, aucune contestation ne pourra être émise concernant le choix de la contribution gagnante.

## **Article 7 - Communication du ou des gagnants et remise de la dotation**

La communication du gagnant de l'Evènement sera réalisée par l'Organisateur le 22 décembre 2018 sur le site Mydream Smile the world.

Le gagnant sera également contacté par l'Organisateur via l'adresse email correspondant à son compte sur Mydream Smile the world, l'informant qu'il a gagné et l'informant sur l'organisation mise en place pour la remise de sa dotation.

Si un gagnant ne répond pas et n'accepte pas son prix sous 7 jours, son gain sera annulé.

## **Article 8 – Responsabilité**

L'Evènement est organisé exclusivement par l'Organisateur qui en est responsable et qui exclut Mydream Smile the world de toute conséquence liée à l'évènement.

Par le simple fait de participer, les participants à l'Evènement acceptent sans réserve l'ensemble des clauses du règlement général de l'Evènement.

La connexion au site Mydream Smile the world et la participation à l'Evènement se fait sous l'entière responsabilité du participant et implique la connaissance et l'acceptation des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, etc.. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Ni l'Organisateur ni Mydream Smile the world ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative, de tout dommage direct ou indirect ou de tous incidents et/ou préjudices de toute nature que ce soit qui pourraient survenir pendant la durée de l'Evènement, notamment :

- . De la transmission et/ou réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- . De toute interruption ou dysfonctionnement du réseau Internet ou du site Mydream Smile the world empêchant le bon déroulement ou le bon fonctionnement de l'Evènement,
- . De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- . De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement de perte de toute données,
- . Des problèmes d'acheminement,
- . Du fonctionnement de tout logiciel,
- . Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, y compris une éventuelle saturation des réseaux,
- . De tout dommage causé à l'ordinateur, le smartphone, la tablette tactile ou tout autre appareil d'un participant,
- . De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Evènement ou ayant endommagé l'équipement et/ou le système d'un participant.

## **Article 9 – Accès au règlement**

Le règlement général de l'Evènement est joint à la publication de l'Evènement sur Mydream Smile the world où il est librement consultable.

## **Article 10 – Litiges**

La participation à l'Evènement implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement ou des modalités et mécanismes de l'Evènement.

Tout différend né à l'occasion de l'Evènement fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Toute contestation ou réclamation relative à l'Evènement devra être formulée par écrit et adressée à l'Organisateur. L'Organisateur tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation et de la loi applicable en France. Ces décisions seront sans appel.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de l'Organisateur, désignés selon le Code de Procédure Civile.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture de l'Evènement.